

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 4 avril 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20, 21 et 22 mars 2018

2018 V.76 Vœu relatif à l'évaluation du Plan.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Considérant l'Accord de Paris sur le Climat premier accord universel juridiquement contraignant sur le climat fixant un plan d'action international visant à mettre le monde sur la bonne voie pour éviter un changement climatique dangereux, en maintenant le réchauffement planétaire largement en dessous de 2°C.

Considérant l'enjeu primordial que constitue la préservation de la Biodiversité dans le contexte fragile que nous connaissons du réchauffement climatique et de l'Anthropocène ;

Considérant qu'il est de notre devoir de bâtir des politiques volontaristes protégeant nos espèces, des plus menacées aux plus communes ;

Considérant les actions déjà mises en œuvre par la Ville de Paris dans le domaine du développement durable et de la biodiversité comme le Plan de santé environnemental de 2015, le Plan Air-Climat-Énergie et la Stratégie de résilience de Paris adopté en 2017 ;

Considérant le Plan Biodiversité comme une étape fondamentale pour faire de Paris une ville durable ;

Considérant la nécessité d'un suivi régulier et ambitieux de nos objectifs afin d'en assurer leur pleine réussite et que l'évaluation est un élément de la vie démocratique qui joue un rôle essentiel dans l'examen du degré de réussite de nos politiques publiques ;

Laurence GOLDGRAB, Buon TAN et les élus du groupe RG-CI

Émettent le vœu

Que la Ville de Paris soit définie une grille d'évaluation pour mesurer l'efficacité des dispositifs mis en place par le Plan Biodiversité et que cette évaluation et ses résultats fassent l'objet d'une communication annuelle au Conseil de Paris.